



GERMINATIONS

Avril 2026 – Décembre 2026

NOTE D'INTENTION

Préambule

La Chartreuse d'Aillon a connu depuis le XII^{ème} siècle 800 ans de vie monastique avant d'être démantelée et devenir une ferme puis un lieu de valorisation du patrimoine bauju. Elle a cessé son activité à la fin de l'été 2024. Mais soucieux de préserver ce site patrimonial, Grand Chambéry, propriétaire, a confié ce lieu emblématique à la SAS d'Aillon et d'Ailleurs déjà fortement impliquée dans le développement du village d'Aillon-le-Jeune, pour lui donner un nouvel élan et le faire contribuer à la valorisation du patrimoine naturel, historique et culturel de son territoire.

Le projet défendu par la SAS d'Aillon et d'Ailleurs consiste à redonner à la Chartreuse d'Aillon une attractivité qui suscite l'envie du plus grand nombre de profiter de sa présence au travers de multiples activités liées à sa situation, ses jardins et son bâtiment exceptionnel, en l'inscrivant dans une nécessaire modernité garantissant une exploitation pérenne et un renouvellement constant de l'intérêt du public. Son développement passe par la culture, l'agriculture et le patrimoine.

Aux côtés de Michèle et Jérôme Salord, le projet de la Chartreuse d'Aillon est porté par Aurélie Bonaldo, chargée de développement culturel, Daniela Duhs-Salord, chargée de développement commercial et Julius Duhs-Salord chargé des jardins et des plantations.

Pour initier le temps du changement, l'association La Chartreuse d'Aillon proposera en avril 2026 sa première installation collective sous son nouveau format. Le thème retenu est : GERMINATIONS. Comme la Chartreuse renaît après avoir risqué l'oubli, la graine porte en elle la mémoire du passé et la promesse du futur. Elle devient métaphore du lieu et de son nouveau cycle de vie.

À qui s'adresse cette installation ?

Au plus grand nombre : aux familles, enfants, habitants des Bauges, du bassin chambérien ou annécien et bien évidemment aux touristes. Chacun doit y trouver son compte.

Quelle est la finalité de cette installation ?

Susciter chez le visiteur Émotions, Interrogations et Reconnexion. Émotions face aux œuvres d'art exposées. Interrogations autour du lien entre la graine et la renaissance de la Chartreuse. Reconnexion à soi-même à travers la nature, le sol, le végétal, le minéral et l'animal si petit soit-il.

Mise en œuvre de l'installation

Pour qu'une graine puisse germer, l'environnement doit contenir toutes les conditions permettant cette germination.

L'installation propose une expérience sensorielle, immersive et poétique qui fait de la Chartreuse un lieu vivant, tourné vers l'art, la nature et la transmission. La graine, point de départ de la vie végétale passant de la dormance à la germination, à l'éclosion et la transformation en plante puis à nouveau en graine, est une idée en devenir, un véritable projet, symbolique de renaissance faite pour porter l'espérance.

Les espaces intérieurs voient leur prolongement possible vers les espaces extérieurs. C'est aussi un espace de respiration : sons (eau, vent, oiseaux), senteurs végétales, textures à toucher, lumière naturelle évolutive.

Les artistes comme passeurs d'émotions et d'idées

Ainsi des lieux au sein même de la Chartreuse sont mis à la disposition d'artistes et créateurs chargés de proposer au public une œuvre mettant en lien le thème GERMINATIONS et leur emplacement spécifique au sein de la Chartreuse. Ils créent des espaces similaires à des chambres de germination dans lesquels la seule limite est leur imagination. Ces lieux sont aussi bien dans le bâtiment de la Chartreuse que dans les espaces extérieurs.

Le public a l'occasion, à travers cette installation, de toucher, voir, entendre la germination ou le vivant. Plus généralement, GERMINATIONS a pour objet de montrer une ouverture à l'expression artistique, aux émotions, aux interrogations et à la reconnexion.



GERMINATIONS

Avril 2026 – Décembre 2026

APPEL À PROJET D'INSTALLATION

COLLECTIVE TEMPORAIRE

CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE

GERMINATIONS en quelques points

Le présent cahier des charges est indissociable de la note d'intention jointe à ce cahier des charges artistique. Ces documents sont à destination d'artistes et artisans d'art individuels ou de collectifs.

L'installation est prévue à La Chartreuse d'Aillon, dans son bâtiment et ses terrains adjacents. Ce lieu est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

**La Chartreuse d'Aillon
630 route de la Chartreuse
73340 Aillon-le-Jeune**

L'objet du présent appel à projet est l'installation artistique inaugurale d'un nouveau cycle de valorisation culturelle, patrimoniale et botanique.

Le temps de présentation au public est de 9 mois, d'avril 2026 à décembre 2026. Les artistes disposeront d'un temps d'occupation d'un mois pour le montage, du 2 au 31 mars 2026.

Les médiums attendus de manière non-exhaustive sont la peinture, la sculpture, le street-art, la photographie, l'art du végétal, la céramique, la projection, les œuvres sonores et multimédia, etc.

La réalisation de **GERMINATIONS** permettra au public notamment de ressentir des émotions face aux œuvres installées, de s'interroger sur la renaissance de la Chartreuse d'Aillon à travers de nouveaux projets culturels, et de se reconnecter à lui-même et à la nature. L'installation sensibilisera à l'art et au vivant. Elle participera activement à la visibilité d'artistes locaux et à l'émergence de jeunes talents. Les artistes pourront proposer des actions à destination du public famille.

GERMINATIONS sera ouvert au public, moyennant droit d'entrée.

Cadre d'expression artistique

GERMINATIONS est, pour les organisateurs, une métaphore d'une constante renaissance de la Chartreuse au sein du massif des Bauges et d'une nouvelle éclosion de projets culturels. Les germinations, lorsque les conditions sont favorables, induisent l'émergence de nouvelles pousses et conduisent à la dissémination de nouvelles graines.

Peuvent être proposées

- Des œuvres instaurant un dialogue avec le patrimoine existant, le végétal qui l'entoure et l'avenir culturel et cultural du site,
- Des œuvres qui peuvent, le cas échéant, instaurer un dialogue entre intérieur et extérieur du bâtiment,
- Des installations contemplatives, participatives, interactives ou immersives, en lien avec le lieu, son histoire, ses projets et la métaphore de la germination,
- Des œuvres vivantes, etc.

Les espaces et la circulation

Des espaces de dimensions et contraintes techniques variables sont alloués aux candidats (salles voûtées, espaces sous les galeries, mur extérieur, ...). Ceux-ci, à la suite de leur visite du site (voir calendrier en fin de dossier), peuvent proposer un ou plusieurs espaces en particulier. Toutefois, l'organisateur ne peut garantir qu'il lui sera alloué.

Afin de garantir une appropriation sensible du lieu, la visite du site par les candidats est fortement recommandée. Nous vous invitons à nous contacter afin que nous échangions à ce sujet.

La circulation du public est laissée au libre choix de celui-ci, garantissant ainsi une appropriation émotionnelle, esthétique et sensorielle affranchie de toute orientation de la part des organisateurs.

Présentation des œuvres

Il sera également demandé, dans un second temps, de transmettre un cartel explicatif, un audio ou une capsule vidéo de présentation de l'œuvre d'une minute environ, afin de mettre en valeur le travail accompli aux yeux du public.

Le site étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les surfaces laissées aux artistes ne peuvent accueillir que des installations totalement amovibles. À ce titre, les surfaces du bâtiment lui-même, murs, portes, sols, plafonds, ne peuvent en aucun cas être peints ou percés.

La durabilité des œuvres doit être au minimum du temps de l'ouverture au public, soit 9 mois. Les installations extérieures seront soumises aux conditions météorologiques et au temps qui passe. C'est pourquoi les artistes auront à cœur de veiller à la fois à la durabilité de la composition mais également à sa possible évolution au cours des saisons.

Nos engagements

L'équipe de la Chartreuse s'engage auprès des artistes sélectionnés à la présentation de toutes les œuvres ainsi qu'à la création d'une médiation autour de chacune d'entre-elles à travers des visites guidées spécifiques, des modules et cartels explicatifs, l'organisation d'évènements et d'ateliers.

Cahier technique

Un cahier des charges technique sera remis aux candidats lors de leurs visites de repérage.

Rémunération de la mission par œuvre

- Prestation intellectuelle : 1.000 € pour toute la durée de l'exposition, tous droits confondus,
- Installation technique : à concurrence de 1.500 € maximum sur présentation d'un budget détaillé et de factures,
- Les défraiements (concernant le transport, l'hébergement et les repas) seront à budgétiser dans le montant global par l'artiste, l'artisan d'art ou le collectif.

Modalités de paiement

Le versement sera réalisé par l'association La Chartreuse d'Aillon après réception des œuvres et des factures.

Calendrier prévisionnel du projet

Engagement de la consultation	Le 20 novembre 2025
Visites du site par les candidats	Les 29 nov. et 4 et 13 déc. 2025
Date limite de dépôt du dossier de candidature	Le 19 décembre 2025 - 23h59
Sélection des artistes ou collectifs	Du 5 au 11 janvier 2026
Réponse aux candidats retenus	Du 12 au 16 janvier 2026
Travail de conception artistique	Du 17 janvier au 1er mars 2026
Installations	Du 2 au 31 mars 2026
Ouverture au public	Le 4 avril 2026
Inauguration	Courant avril 2026, après l'ouverture 2026

Des visites de travail seront convenues avec les artistes sélectionnés du 17 janvier au 1er mars, sur rendez-vous, avec les équipes.

Droits d'auteur et de reproduction

Il est entendu, par la signature du présent cahier des charges, que l'œuvre pourra être reproduite entièrement ou en partie à titre gracieux sur les supports ne faisant pas l'objet d'une commercialisation directe (réseaux sociaux, plaquettes de communication, livret de médiation, site internet, ...) et ceci afin de promouvoir l'évènement.

Les organisateurs s'engagent à signifier cette reproduction à l'auteur de l'œuvre et à mentionner de manière systématique son nom d'artiste ou d'artisan d'art.

En cas de souhait de reproduction de toute ou partie de l'œuvre sur support commercialisé, l'organisateur se rapprochera de l'auteur afin d'établir un contrat spécifique de cession de droit de reproduction.

Les œuvres exposées et tous matériels peuvent être mis en vente. Les prix de vente resteront à la discrétion des artistes. Un contrat de dépôt-vente sera contracté avec tout artiste souhaitant commercialiser ses œuvres, 20% du prix de vente HT restant acquis à la l'association La Chartreuse d'Aillon au titre de sa commission sur chaque vente.

Dossier de candidature

L'artiste, l'artisan d'art ou le collectif candidat présentera un dossier contenant les documents suivants.

1. Des renseignements administratifs :
 - Prénom, nom et adresse,
 - Numéro de SIRET avec justificatif de moins de trois mois, éventuel n° d'ordre à la Maison des Artistes,
 - IBAN,
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
2. Le dossier comprendra :
 - La présentation de l'artiste, artisan d'art ou des membres du collectif sur 2 pages maximum ;
 - Un dossier artistique actualisé incluant la démarche artistique, les supports permettant d'apprécier les réalisations antérieures, des références permettant une bonne appréhension du travail et de l'expérience de l'artiste ou du collectif (book, expo, site internet, compte Instagram...),
3. La note d'intention artistique pour **GERMINATIONS**, décrivant les grandes lignes du projet proposé, comprenant le/les style(s), les mots de l'artiste : sa compréhension du projet pensé pour l'espace public, son envie, les matériaux et techniques envisagés. Des illustrations sont fortement recommandées (croquis, schémas, montages photographiques...), permettant de juger des capacités et des moyens techniques de réalisation de l'œuvre. Elle peut, en outre, également comprendre des propositions de médiations auprès des publics.
4. Une offre de prix comprenant l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission confiée, dont les coûts matériels pour la réalisation de l'œuvre et les frais de défraiement (transport, frais de bouche etc.).
5. Le présent cahier des charges paraphé et signé.

Le dépôt des dossiers devra être fait par une plateforme dématérialisée (Google Drive, Dropbox, Wetransfer, etc). Les fichiers y seront présentés en version .pdf exclusivement et le lien adressé à lachartreusedaillon@gmail.com.

La date limite de dépôt des dossiers est le 19 décembre 2025 à 23h59.

Critères de choix

Le choix des artistes sera fait en tenant compte en particulier :

- De la présentation des candidats,
- De la pertinence de leur proposition en fonction du projet,
- De leur capacité à faire dialoguer l'œuvre avec le public,
- De la dimension esthétique de l'univers des artistes,
- Du respect des budgets,
- De la faisabilité technique des réalisations,
- Du respect du planning indiqué.

Pour toute question relative à l'appel à projet, le contact est Aurélie Bonaldo, chargée de développement de projets culturels par téléphone au 06 15 21 06 14 ou par mail sur lachartreusedaillon@gmail.com.

Nom et prénom du candidat :

Le :

Signature du candidat :

Annexe : La Chartreuse d'Aillon en quelques clichés



Crédit photo : Humat



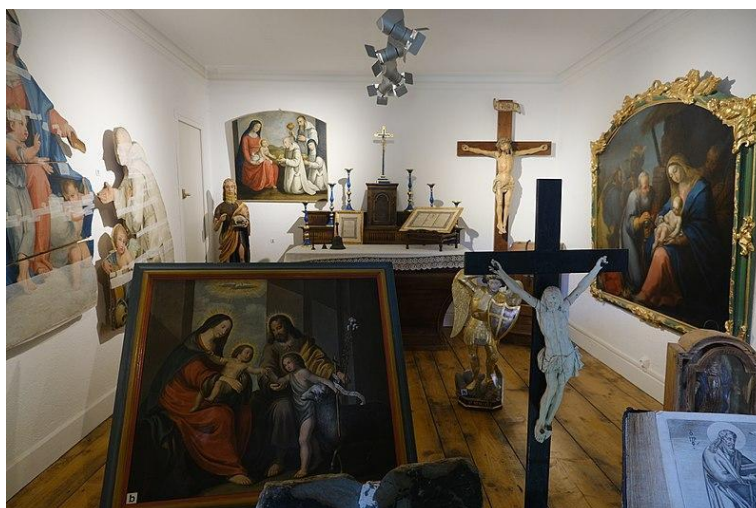
Crédit : Humat



Crédit : Humat



Crédit : Humat



Crédit : Ghilhem Vellut